

Protocole sanitaire spécifique de réouverture du Tiers Lieu



(a compter du mercredi 10 juin)

Nombre de personnes accueillies

Le nombre de mineurs accueillis en intérieur au clubado est limité à 10 dont 5 sur les canapés.

Le nombre de mineurs accueillis en extérieur autour du mobilier de jardin est de 8.

Le nombre de personnes accueillies dans l'espace numérique est de 6 personnes.

Le nombre de personnes accueillies dans l'espace polyvalent/ludobar est de 9.

Il ne pourra pas y avoir plus de 12 personnes accueillies en même temps à l'intérieur du Tiers Lieu et une distance physique d'un mètre est requise à tout moment. En cas d'affluence, il sera demandé de patienter jusqu'au départ d'une autre personne.

Circulation et hygiène des usagers

Les usagers doivent venir en bonne santé et s'assurer de l'absence de symptômes connus.

Ils doivent s'être lavé les mains avant d'entrer dans les locaux et porter un masque grand public non fourni par le Tiers lieu. Un lavage de main devra être renouvelé avant et après manipulation de matériel et si

Un sens de circulation strict est défini. Entrée unique par la porte du hall de la maison des association et sortie par la porte du clubado ou de l'espace numérique exclusivement. L'entrée présente un point d'eau, du savon et du papier jetable pour s'essuyer

Du gel hydro alcoolique est à disposition des usagers dans le hall et dans nos locaux.

Nettoyage

Les locaux sont nettoyés et désinfectés au quotidien pour une ouverture, deux fois en cas d'ouverture le matin et l'après midi. Les mobiliers et objets à fort usage (chaises, fauteuils, poignées...) sont désinfectés régulièrement.

Les usagers sont invités à se laver les mains avant et après l'utilisation du matériel collectif, après être passé aux toilettes, s'être mouché ou avoir éternué.

Activités

Les activités seront définies en tenant compte des règles de distanciation physique et des gestes barrière. Le matériel mis à disposition lors des activités sera prioritairement individuel et retiré de la circulation durant 5 jours après leur usage. S'il devait resservir avant la fin des 5 jours, une désinfection de ce matériel aura lieu avant retour auprès des usagers.

Le matériel numérique sera désinfecté systématiquement après chaque passage d'un usager.